

Auto-école

Ependes n'accueillera pas de circuit automobile

Les moniteurs qui rêvaient de pouvoir utiliser leur propre piste pour former des élèves devront se résigner. Faute de sous, le projet va être abandonné

Vincent Maendly

Le projet de circuit automobile à Ependes a évité de nombreuses chicanes, et les moniteurs d'auto-école qui le portaient ont zigzagué entre optimisme et inquiétude pendant quatre ans. Au final, c'est la résignation qui est de mise car le projet a définitivement calé, comme le confirme le notaire Michel Mouquin, président de la société anonyme créée pour construire la piste.

«Il ne nous reste plus que deux solutions. Trouver une autre place à louer ailleurs dans le canton et lancer un nouveau projet, ou bien dissoudre la société», lâche-t-il. Retour à la case départ, en somme. Une AG des actionnaires, au rang desquels figurent une trentaine de moniteurs, se tiendra en octobre pour définir la stratégie à suivre. Dans tous les cas, le projet d'Ependes va être abandonné.

Celui-ci était pourtant bien engagé puisque ses promoteurs dis-

posaient déjà du permis de construire. Le Conseil général d'Ependes avait préalablement voté la constitution d'un droit de superficie sur une parcelle communale de 2,2 hectares située entre l'autoroute et la voie CFF. C'est au niveau financier que ça a coïncé. Il fallait en effet trouver 3 millions de francs, soit 2,5 millions pour construire le circuit et ses aménagements, et 500 000 francs de fonds de roulement. Or, la société ne dispose que de 500 000 francs de fonds propres. Insuffisant pour obtenir un crédit bancaire.

«Au départ, nous tablions sur un capital de 1 million de francs, que nous n'avons pas atteint», commente Jean-Pierre Grin, conseiller national UDC et président de la société L2-VD, laquelle devait être l'exploitante du centre de formation. L'élue de Pomy regrette

d'ailleurs «le manque de motivation des moniteurs», dont seule une minorité sur la centaine affiliés à l'AVA-E (Association vaudoise des auto-écoles) a accepté de mettre au pot. Le coup de grâce est venu cet été du Canton, qui a refusé de délier sa bourse pour un prêt de 970 000 francs. Motif: La loi ne prévoit pas d'aide de ce type «pour la création d'un outil de travail pour une activité de service».

Besoin mis en doute

Ce projet n'a jamais fait l'unanimité chez les moniteurs d'auto-école vaudois, certains estimant qu'il ne répond pas à un véritable besoin. Deux autres circuits existent dans le canton: celui du TCS à Cossonay et celui de Sylvaire Coquil à Savigny. Les moniteurs de L2-VD souhaitaient disposer de leur propre circuit pour dispenser

les cours obligatoires aux nouveaux conducteurs (*lire ci-dessous*) et assurer ainsi la formation des élèves de A à Z. S'ils peuvent officier à Savigny, cela implique qu'ils soient engagés formellement par ce Centre de formation routière. «Nous aimerions un outil de travail de proximité, que nous pourrions utiliser en tout indépendance et autonomie. Pour cela, nous devons aujourd'hui nous rabattre sur les circuits de Saint-Maurice (VS) ou de Romont (FR)», rappelle Pascal Allenbach, président de l'AVA-E. «C'est une guerre de chapelle», résume un autre moniteur au long cours.

Contacté, le syndic d'Ependes, Sylvain Homberger, n'a pas souhaité s'exprimer sur l'avenir de la parcelle concernée, disant réserver la primeur des informations au Conseil général.

Incertitudes sur l'avenir des cours

● La raison d'être du projet de circuit repose sur l'obligation faite aux nouveaux conducteurs de suivre deux jours de cours dans les trois ans suivant l'obtention de leur permis. Le premier est dédié à l'analyse d'accidents avec exercices pratiques sur circuit. Le second se déroule en conditions réelles. Il permet à chaque participant de recevoir une évaluation sur

son style de conduite et d'être sensibilisé à la conduite écologique.

Introduit en 2005, ce «permis à deux phases» fait l'objet de critiques, notamment liées à la cherté à géométrie variable de ces deux cours. Une motion demandant qu'ils ne soient imposés qu'aux conducteurs novices ayant commis une infraction grave a failli être votée

par les Chambres fédérales ce printemps, ce qui aurait signé l'arrêt de mort du projet d'Ependes. Aujourd'hui, l'Office fédéral des routes planche sur une modification de la loi, mais, selon les informations du conseiller national Jean-Pierre Grin, «la nécessité du jour de cours sur piste n'est pas remise en question par la conseillère fédérale Doris Leuthard.»